

RENOUELEMENT DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX DE BPCE MUTUELLE

Un résultat placé sous le signe de la confiance...

Du 27 mars au 14 avril vous étiez invités à renouveler les délégués régionaux de BPCE Mutuelle. La faible participation à ce scrutin (à peine 30 %) peut interroger ou rassurer si elle traduit la confiance que vous accordez à la structure. Mais, ce qui ne souffre d'aucune ambiguïté, c'est bien l'élection de 67 % des candidats que nous soutenions. Cette marque de confiance indique à la fois que vous partagez les choix passés et que vous adhérez aux projets portés par nos élus comme autant de nouveaux engagements...

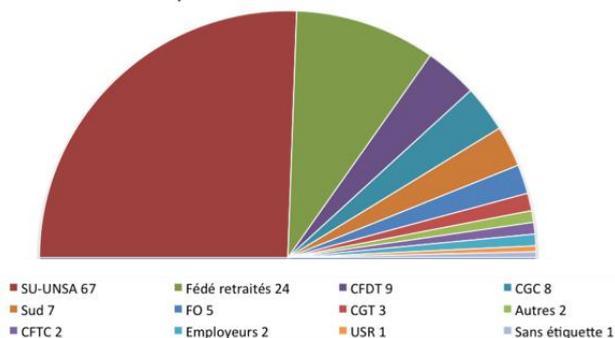
UN VOTE DE RECONNAISSANCE ET DE CONFIANCE

Ces suffrages ont traduit votre satisfaction devant les évolutions apportées aux prestations depuis 2016. Ils ont également validé les projets portés par les candidats se réclamant de notre sensibilité. Et cela ne s'est pas fait timidement : sur les 24 sièges à renouveler dans le collège A1 du CGN (contrat groupe national actifs), vous avez décidé d'en confier 16 aux candidats que nous soutenions. Dans la période, ces 67 % feraient pâlir de jalousie plus d'un politique... d'autant que cette audience s'est prolongée dans le collège F1 du Crédit Foncier.

STABILITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE BPCE MUTUELLE

Ce renouvellement ne remet pas en cause la stabilité de l'AG de BPCE Mutuelle puisque les délégués régionaux se réclamant de notre sensibilité constituent toujours la majorité absolue de l'assemblée : 67 sièges sur 131. Autre représentation stable des adhérents, celle parrainée par la Fédération des Retraités qui compte 24 délégués. Les autres sensibilités et les employeurs occupent les sièges qui complètent l'AG (cf. graphique ci-dessous).

Composition AG BPCE Mutuelle



RENOUELEMENT PARTIEL DES ADMINISTRATEURS

L'AG ainsi complétée sera amenée à renouveler à son tour le tiers sortant du Conseil d'administration et la boucle sera bouclée pour les deux années à venir.

CONCRÉTISER L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS...

Certaines améliorations ont été concrétisées dès le 1er janvier :

- service d'assistance, sans augmentation de cotisation,
- services multiples et variés d'aide à la personne (soutien psychologique et/ou à l'aidant, accompagnement maternité, etc.)

D'autres engagements seront mis en œuvre grâce au soutien que vous avez apporté aux candidats que nous soutenions :

- nouveau dispositif de « garantie obsèques » à adhésion volontaire sous une forme mutualiste ;
- tiers-payant généralisé à l'ensemble des professionnels de santé, y compris ceux non adhérents à Santéclair ;
- élargissement du panier de soins « médecine douce » ;
- garantir le remboursement des frais de santé qui ont largement augmenté en 2 ans (hospitalisation, chambres individuelles, dépassements d'honoraires en particulier des médecins non signataires du Contrat d'accès aux soins) ;
- proposer un dispositif de prévention (95 % des dépenses de santé concernent le curatif et seulement 5 % le préventif).

ET POURQUOI PAS UNE SURCOMPLÉMENTAIRE BPCE MUTUELLE ?

Depuis plus de 10 ans les adhérents de BPCE Mutuelle qui le souhaitent peuvent augmenter le niveau des garanties santé en souscrivant à un dispositif de surcomplémentaire à options. Ces contrats, « fabriqués » par un courtier et un assureur privés, sont techniquement gérés par BPCE Mutuelle qui n'en fixe ni les prestations, ni les cotisations. Dans la période les garanties du GGN actifs ayant beaucoup évolué, se pose la pertinence de ce type de contrat et des garanties à y associer ? Or, BPCE Mutuelle est en mesure aujourd'hui de proposer ce même type de contrat, sans aucun intermédiaire à rémunérer. De quoi envisager des prestations adaptées au meilleur prix !

ÊTRE « PROTÉGÉS PAR LES SIENS » DEMEURE LA MEILLEURE GARANTIE QUAND LE SYSTÈME DE SANTÉ FAIT L'OBJET D'ATTAQUES RÉITÉRÉES. IL FAUT ALORS PRÉFÉRER, AU DISCOURS DÉMAGOGIQUE, UNE GESTION SANS FAILLE ET UNE VÉRITABLE VISION D'AVENIR ! MAIS CELA, VOUS L'AVEZ DÉJÀ COMPRIS.

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,
Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO
Francois-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC

